

en vertu des S.C. 1871, chap. 7, comptait, le 31 octobre 1967, des dépôts d'épargne de \$59,035,788 et un capital versé et une réserve de \$3,500,000. Le passif global, de même que l'actif global, s'élevait à \$65,575,821.

Syndicats de crédit.—Les syndicats de crédit sont des institutions d'épargne et de prêt constituées par des personnes ayant des intérêts communs. Cette communauté d'intérêts peut découler du fait qu'elles appartiennent à une paroisse, à un club, à un cercle ou à un syndicat ouvrier, qu'elles travaillent dans une usine, une industrie ou un ministère, ou qu'elles résident dans une localité rurale ou urbaine bien définie. Le nombre de syndicats de crédit à charte au Canada, à la fin de 1965, atteignait 4,939. Sur ce nombre, 4,364 comptaient un total de 3,700,000 membres affiliés et un actif de 2,500 millions de dollars. Au Québec, les deux millions de membres et l'actif de 1,400 millions de dollars constituaient 55 p. 100 de l'ensemble des actionnaires et de l'actif global de tous les syndicats de crédit au Canada. Les syndicats de crédit comportant des intérêts communs et répartis selon le pourcentage se composaient comme il suit: classe professionnelle 35, rurale 33, urbaine 17 et autres 15.

Au cours de la décennie 1956-1965, les syndicats de crédit du Canada ont maintenu la marche ascendante qui s'était manifestée depuis leur première apparition au Québec au début du présent siècle. Les prêts consentis par les syndicats de crédit ont augmenté de 17 p. 100 en 1965 pour atteindre 1,078 millions de dollars, dépassant ainsi pour la première fois le milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 248 p. 100 sur le chiffre correspondant de 310 millions en 1956. Dans la même comparaison, l'actif (2,500 millions) s'est accru de 234 p. 100 et l'épargne (2,300 millions) a augmenté de 225 p. 100. Les membres des syndicats de crédit, au nombre de 3,700,000, représentent 18.6 p. 100 de la population totale, (1,900,000 et 11.6 p. 100 respectivement, en 1956).

Il y avait 28 centrales de syndicats en 1965. Ces centrales agissent elles-mêmes à titre de syndicats de crédit pour le bénéfice des autres syndicats; elles ont surtout pour fonction d'accepter les dépôts de fonds excédentaires des syndicats et de leur assurer une source de fonds où ils peuvent emprunter quand il leur est impossible de suffire à la demande locale de prêts. La plupart des centrales admettent aussi les coopératives dans leurs rangs. L'actif total des centrales (357 millions de dollars) s'est accru de 18 p. 100 et le montant des prêts consentis aux membres (221 millions), s'est accru de 43 p. 100 à l'égard de l'année précédente. La *Canadian Co-operative Credit Society* fait fonction de centrale nationale des centrales provinciales et des grandes coopératives de tout le Canada. En 1965, cette organisation comprenait quatre centrales provinciales, quatre coopératives commerciales et deux coopératives de compagnies d'assurances.

17.—Syndicats de crédit au Canada, 1956-1965

Année	Syndicats	Syndicats répondants	Membres ¹	Actif ¹	Prêts consentis aux membres
				(milliers de dollars)	
1956.....	4,258	3,977	1,870,277	761,256	309,683
1957.....	4,349	4,044	2,059,835	852,219	344,791
1958.....	4,485	4,156	2,187,494	1,009,363	391,084
1959.....	4,570	4,202	2,360,047	1,157,995	472,688
1960.....	4,608	4,345	2,553,951	1,314,290	481,192
1961.....	4,682	4,348	2,740,251	1,506,167	578,663
1962.....	4,760	4,323	2,879,179	1,673,835	676,312
1963.....	4,809	4,336	3,123,735	1,920,341	771,700
1964.....	4,870	4,362	3,418,033	2,212,690	918,600
1965.....	4,939	4,364	3,677,291	2,541,791	1,078,139

¹ Syndicats répondants seulement.